

Compte-rendu du Conseil du DLST Lundi 12 juin 2023

Ouverture de la séance du Conseil du DLST à 17 h

Collège A - Enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·se·s (9)

- **présent·e·s :** Mickaël CHERRIER, Christophe FURGET, Guillaume HUARD, Olivier JACQUIN, Clément JOURDANA
- **procurations :** Fabienne AGASSE à Mickaël CHERRIER, Sara CHECCOLI à Clément JOURDANA, Aurélien DENIAUD à Yves MARKOWICZ
- **excusé :** Thierry ALONSO

Collège B - Personnels du DLST (3)

- **présent·e·s :** Raphaël DUMONT, JOUBERT-BOUSSON Julianne, Laurence MARTELLE

Collège C - Etudiants (5)

- **présent·e·s :** Camil GUIOT, Timothée VITASSE
- **excusé·e·s :** Aurore VILLAND JACQUET
- **absent·e·s :** Lou GIRARD, Matteo HERICHER

Membres extérieurs (4)

- **présent·e·s :** Pascal JAISSE, Christine PELLISSIER
- **absent·e·s :** Nathalie BIENVENU, Joanna FOURNIE

Membre de droit (1)

- **présent :** Yves MARKOWICZ, directeur du DLST

Invités Permanents (19)

- **présent·e·s :** Véronique BLANDIN, Lydie du BOUSQUET, Jérôme DUPUY, Chantal FAYOLLE, Chantal GONDRAN, Erwan LANNEAU, Catherine PARENT-VIGOUROUX, Armelle PHILIP, Éric QUIRICO, Sébastien SOULAN, Gérald ZEZZA
- **excusé·e·s :** Stefano DAL PONT, Thomas HINDRE, Christelle PANELLA, Annie PESENTI
- **absent·e·s :** Marie-Cécile DARRACQ, Nancy IACONO, Philippe MOREIRA, Frédérique SIMONOT, Céline VINANTE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR du conseil du 17 avril 2023
2. Vote des RdE/MCCC/BCC 2023/2024 des L1/L2 du DLST + DAEU B
3. Création de la Licence eBIO
4. Point Parcousup
5. Option santé et concours MMOPK
6. Questions diverses

1. Approbation du CR du conseil du 17 avril 2023

Le compte-rendu du conseil du 17 avril 2023 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Vote des RdE/MCCC/BCC 2023/2024 des L1/L2 du DLST + DAEU B

Après avoir décrit la méthodologie utilisée pour préparer et valider les documents (rédaction initiale des RdE par la/les responsable.s de scolarité et modifications éventuelles des MCCC par les responsables d'UE puis intégration des demandes dans le tableau global des UE du DLST, modifications/vérifications/validations des différents documents par les responsables de parcours et mentions, et transmission au Pôle réglementation de la DGDFVU pour vérification finale), Yves Markowicz explique les changements proposés pour l'année universitaire 2023/2024.

Pour les règlements des études, des ajouts sont demandés par l'UGA, qui concernent quelques modifications mineures (mise en forme ou détails, refonte de l'article 5.3 qui traite de la valorisation des statuts spécifiques étudiants), des changements concernant l'assiduité aux enseignements (article 4), la renonciation à la compensation à l'année (article 5) et la césure (article 12), et l'ajout d'un article dédié à l'évaluation des enseignements (article 19). Pour le DLST, les modifications proposées concernent la fusion du RdE sur les 3 années pour les parcours BIO et SVT, et sur 2 années pour les parcours BIO International et MIN International, les conditions de validation du DEUG (!) pour le parcours BIO International, les questions de compensation pour la licence bidisciplinaire Sciences & Design. Un ajout est proposé pour l'article 3 de la majorité des parcours de L2, qui propose de valoriser l'engagement des étudiants engagés par le Rectorat en tant qu'AED en préprofessionnalisation – qui entraîne une charge de travail très importante - en les dispensant d'ETC dans le cadre de l'UET qui propose ETC et PEP2 (la note de cette UE étant limitée à la note de PEP2).

Pour les MCCC des 220 UE (auxquels viennent s'ajouter 8 enseignement de design), on comptabilise 17 UET, 44 UE évaluées sous forme d'ECI (Evaluation Continu Intégrale) et 176 sous forme d'ECET (Evaluation Continue + Evaluation Terminale). 14 UE proposent une seconde chance intégrée et 71 (72 en seconde chance) mettent en jeu la règle du max. Parmi les modifications proposées, on note : le remplacement de ETC ou PEP par ETC + PEP pour les UET S3 de la L2 CHI et S4 des L2 BCH et BCH International (les étudiants ayant eu fortement tendance à ne pas suivre PEP alors que cet enseignement est considéré comme très importants par les équipes pédagogiques) ; l'ajout des CTD et TP de physique quantique à l'UET 4c proposée en PCM International (enseignements mutualisés avec les étudiants du programme Boston Engineering) ; quelques ajustements au niveau des volumes horaires des différents enseignements de 6 UE ; des modifications des modalités d'évaluation de PHY237 et PHY304 ainsi de 14 UE, du S2 au S4 pour lesquelles sont proposés des changements des conditions d'examen et/ou des coefficients des épreuves ; la refonte intégrale des MCCC de la L3 Sciences & Design.

Les RdE et MCCC présentés sont tous adoptés à l'unanimité.

Un point est par ailleurs fait quant à la création d'un DAEU hybride à la rentrée 2023, qui va cibler – à la demande de la région AURA – des secteurs créateurs d'emploi, et s'ajoute au DAEU B Sonate (enseignement à distance) et au DAEU B « traditionnel », en présentiel (en chute libre depuis l'apparition de la formation à distance). Les MCCC des 3 parcours de DAEU sont adoptés à l'unanimité moins 8 abstentions.

3. Création de la Licence eBIO

Il existe actuellement, à l'UGA, une licence hybride en STAPS, qui propose des enseignements majoritairement à distance, ce qui permet d'accueillir un public empêché, essentiellement des sportifs de haut niveau (SHN), mais aussi, possiblement, des étudiants en situation de handicap, ou qui ont une activité salariée,

Les biologistes, qui accueillent dans leurs parcours un nombre important de SHN (au même titre que les physiciens), ont réfléchi à la mise en place d'un dispositif équivalent. Le projet est porté par Muriel Jacquier-Sarlin, maîtresse de conférences à l'UFR de Chimie et de Biologie et correspondante du SPBS (Service des Publics à Besoin Spécifiques) pour le DLST. Ce projet a déjà été présenté au conseil de décembre 2022, un vote sur la création de cette formation est désormais nécessaire pour pouvoir aller vers une mise en place à l'horizon septembre 2024.

Il est rappelé que l'idée première est de formaliser une façon d'enseigner auprès d'un public particulier, les SHN, en ceux du dispositif Inter'Val (majoritairement skieurs, présents à l'université seulement l'été et à partir du printemps). Il se trouve que, lors de la pandémie de Covid, tous les étudiants étant alors empêchés, les méthodes d'enseignement ont été bouleversées avec l'utilisation de cours inversés et à distance. La communion de ce public et de ces nouveaux outils est à l'origine de l'idée de ce nouveau parcours hybride.

En termes d'organisation, cette nouvelle manière d'enseigner se base sur des pratiques qui existent déjà, mais dans un cadre plus formalisé :

- des cours numériques mis à disposition pour un auto-apprentissage, issus d'enregistrement de cours en amphî, mais avec l'objectif de développer des supports spécifiques pour ce type d'interactions (capsules vidéo, cours avec des commentaires, ...) ;
- des sessions de régulation permettant une interaction directe avec les étudiants, si possible en présentiel (travail de mobilisation des connaissances travaillées par les étudiants en autonomie) ;
- le maintien des travaux pratiques selon un calendrier massé en fin d'année (de mai à juin), avec la possibilité de proposer des enseignements interdisciplinaires.

La mise en place de ce projet est soutenue et financée par l'université via des crédits « FlexiTLV » (Formation Tout au Long de la Vie) obtenus par l'UGA pour une période de 10 ans. Avec une ouverture de la licence planifiée en 2024, il resterait 7 années de financement. La question d'un financement non pérenne pose question, même si cela concerne un public issu du dispositif Inter'Val soutenu financièrement par des fédérations sportives, ce qui permettrait la viabilité de la formation.

En ce qui concerne le format des enseignements, Mickaël Cherrier (qui soutenait initialement le projet pour l'UE BIO101) se dit gêné par le recours à des capsules vidéo. Olivier Jacquin rapporte que pour les SHN, certes, il y a des enseignements à distance, mais sans capsules vidéo. Si les étudiants sont bloqués dans leur apprentissage, ils interagissent avec les enseignants par le biais de visios. Il estime donc qu'il n'y a pas de nécessité de se lancer dans un tel chantier puisque les pratiques pédagogiques existent déjà.

Se pose également la question de la rémunération des enseignants pour la préparation des capsules vidéo. Dès lors que celles-ci auront été produites, est-ce que les enseignants ne seront plus payés pour le contenu de ces enseignements ? Il est rappelé que, dans les textes, le dispositif prévoit que

« mobiliser une équipe pédagogique sur le long terme, implique la mise en place d'une reconnaissance juste de l'implication des collègues dans le dispositif », et que l'enseignement par capsules vidéo est déjà déployée en STAPS.

Jérôme Dupuis et Mickaël Cherrier, qui enseignent la biochimie, disent ne pas avoir obtenu plus de précisions de la part de Muriel Jacquier-Sarlin quant au fonctionnement qui serait adopté pour la licence eBIO : combien d'heures ? pour quel public ? a-t-on la garantie que l'enseignement par capsules vidéo ne devienne pas obligatoire pour les autres parcours de sciences de la vie ? Yves Markowicz indique que des enseignants sont prêts à s'impliquer dans ce dispositif sur la base du volontariat. Par contre, il affirme qu'il serait inacceptable de contraindre les équipes pédagogiques à basculer vers un enseignement avec des capsules vidéo, le cœur de notre métier restant l'enseignement en présentiel.

Le parcours eBIO pourrait concerner 6 étudiants du dispositif Inter'Val en L1 et L2, ainsi que 10 SHN et 6 AHN, qui pourraient suivre une formation sur 3 ans, avec un cadencement différent de celui de la licence Biologie en présentiel, mais avec le même contenu d'enseignement et l'obtention du même diplôme. L'objectif est d'en terminer avec le cas par cas qui préside actuellement à la scolarisation des SHN, et d'institutionnaliser une méthode d'apprentissage pour un public particulier.

La formation pourrait également être étendue à d'autres publics (personnes ayant une activité professionnelle, étudiants en situation de handicap). Jérôme Dupuis a été approché notamment pour les Etudiants à Besoins Spécifiques. Celui-ci fait remarquer que le prix de la formation serait trop élevé (de 30 à 50 € par ECTS) : à moins de bénéficier des financements d'une fédération sportive, la formation sera inaccessible (et entre fédérations sportives, il y aura inévitablement des disparités).

En ce qui concerne les coûts de gestion du parcours eBIO, la mise à disposition de personnels est censée être financée avec les crédits FlexiTLV. Par le biais de ce financement non pérenne, le parcours bénéficiera d'un ingénieur pédagogique numérique, d'un gestionnaire sur les 3 années, et des moyens permettant d'indemniser les enseignants et l'équipe à l'initiative du projet seront débloqués (ainsi que pour l'achat de tablettes numériques).

Christophe Furget, outre ses inquiétudes quant à l'innovation pédagogique, pose la question de la quantité de travail et de l'investissement des équipes pédagogiques pour le montage de ce nouveau parcours, pour aboutir sur une formation qui ne rassemblera qu'une poignée d'étudiants. Les porteurs du projet, Muriel Jacquier-Sarlin et Thomas Hindré, ont déjà été sensibilisés à cette problématique.

Eric Quirico rapproche la licence eBIO de l'enseignement proposé en médecine, dématérialisé et à distance. Il affirme que les étudiants sont contraints de suivre les enseignements de prépas privées pour réussir leurs études. Yves Markowicz répond que ce n'est pas à cause de la nature de l'enseignement que les étudiants s'inscrivent à des prépas privées, mais pour bachoter en vue de la préparation aux concours. Les étudiants sont persuadés que les enseignements proposés par l'UGA ne sont pas suffisants pour se positionner parmi les meilleurs, et qu'il est nécessaire de suivre une préparation complémentaire. Eric Quirico se dit presque scandalisé par ces propos qui sous-entendent que les cours à l'université ne suffisent pas et que les prépas privées ont une vraie valeur ajoutée. Yves Markowicz répond qu'il ne fait que répercuter ce que disent certaines formations qui vivent aux dépens des étudiants. Il affirme qu'il y a heureusement des étudiants qui nous prouvent qu'on peut se passer de ces prépas puisqu'ils valident l'année sans suivre une prépa privée. Et parmi eux, le nombre d'admis à la PASS étant supérieur à celui des places aux concours MMOPK, une bonne partie se réoriente au DLST s'ils ne sont pas parmi les meilleurs étudiants admis dans les filières MMOPK. Eric Quirico conclut son intervention en expliquant que, peu importe l'avis sur les prépas privées, celles-ci ont l'avantage de proposer des enseignements en présentiel ce qui est très apprécié par les étudiants.

Olivier Jacquin donne des cours à des SHN tous les ans, et il est tuteur de certains de ces étudiants. De par son expérience, il affirme que les SHN recherchent l'interactivité dans les enseignements. De plus, ils ne sont jamais tous disponibles en même temps. Par conséquent, il faut être amené à

faire du bricolage pour que ces étudiants puissent suivre les cours. Très souvent, les enseignements sont dispensés à distance, par visio, ce qui permet d'avoir des interactions en direct entre les enseignants et les étudiants.

Yves Markowicz souhaite que le débat ne tombe pas dans la caricature. Il y a plusieurs profils chez les étudiants sportifs : certains étudient en autonomie, d'autres ont besoin d'interactions pour l'apprentissage. Il donne pour exemple le cas de Pierre Vaultier, double champion olympique de snowboard-cross, étudiant à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, qui disposait d'un aménagement de ses études lui permettant de valider 1 à 2 UE par an. La veille de son 1^{er} titre olympique, il était en contact avec son tuteur, à qui il expliquait qu'il se relaxait en étudiant ses cours en complète autonomie ! A contrario, il attire l'attention sur le danger de limiter l'enseignement à distance au seul usage de cours en PDF, qui peut s'avérer délétère pour nombre d'étudiants.

L'ouverture du parcours eBIO est soumise au vote du conseil : 2 voix pour, 4 contre et 10 abstentions. Les résultats de ce vote seront transmis au conseil de la Faculté des sciences, qui devra s'exprimer sur l'éventuelle création du parcours.

4. Point Parcoursup

Les candidatures sont closes depuis le 6 avril, et les responsables de parcours et mentions ont classées. Des quotas de boursiers et étudiants hors académie ont été saisis par la SAIO, et le nombre de candidats à appeler initialement pour chaque parcours a été défini par l'université, en lien avec les équipes pédagogiques. La phase principale d'admission a débuté le 1er juin, et se terminera le 13 juillet. La phase complémentaire devrait durer du 15 juin au 12 septembre.

Yves Markowicz présente l'état des lieux pour les 13 parcours du DLST (6 non sélectifs et 7 sélectifs) ainsi que pour les 3 parcours du DSDA.

Au DLST, on a enregistré un total de 10 565 vœux confirmés (+ 140 non validés par les responsables pédagogiques) pour les 6 parcours non sélectifs, contre 11 259 l'an passé. Un « Oui Si de catégorie 1 » (renforcement disciplinaire) a été proposé à 25 % des candidats – 2 643 dossiers – et un « Oui Si de catégorie 2 » (propédeutique) à 12 % des candidats – 2 643 dossiers. Les propositions de « Oui Si » concernent, selon les parcours : pour le renforcement disciplinaire, de 10 % des candidats pour PCMM à 45 % pour SV ; pour la propédeutique, de 3 % des candidats pour CeB et SV à 26 % pour SPI.

Au DSDA, le nombre de vœux confirmés a explosé, avec un total de 2 548 (+ 32 non validés) vœux cette année, contre 1 541 (+ 5) l'an passé. Les propositions de « Oui Si » de catégorie 1 concernent 538 candidats (21 %, de 15 % pour IMA Valence à 30 % pour CHB et Valence), et les propositions de « Oui Si » de catégorie 2 338 candidats (13 %, de 8 % pour CHB Valence à 20 % pour PCMM Valence).

Le nombre de vœux confirmés pour les parcours sélectifs est en légère hausse, tout comme le nombre de candidats classé. Outre les analyses des 2 125 dossiers, trois parcours – BCH International, P&M et S&D – ont réalisé un total de 224 entretiens, téléphoniques ou présentiels (respectivement 128, 54 et 42).

Parmi les vœux qui concernent les parcours non sélectifs (à l'exception de STE), il y a ceux pour les LAS : 3 442 pour les 5 parcours du DLST, soit 34 % du total des candidatures (de 18 % pour IMA à 48 % pour SV), et 2 548 pour les parcours du DSDA (33 %, de 16 % pour PCMM Valence à 35 % pour CHB Valence).

Les données d'appel initial sont très élevées, sachant que la majorité des candidats appelés le 1er jour déclineront la proposition qui leur sera faite, car admis dans d'autres formations, en particulier sélectives. Ainsi, les candidats appelés sont-ils de 6 à 9 fois plus nombreux que le nombre de places proposées pour les formations non sélectives du DLST, et de 5 à 7 fois plus nombreux pour le DSDA. Pour les formations sélectives, un « surbooking » est également réalisé, avec de 2,5 à 6,6 fois plus

de candidats appelés que de place selon les parcours. Après 12 jours, 4 parcours non sélectifs du DLST et les 3 du DSDA ont déjà épuisé le « lot » de candidats initialement appelés, et il reste encore beaucoup de places non affectées (seules exceptions, STE et SV, toujours en « surbooking », mais la situation ne devrait pas durer trop longtemps, au moins pour STE). Sont encore en « surbooking » les parcours CeB-LAS et SV-LAS. A l'inverse, deux parcours sélectifs – MIN International et P&M – ont d'ores et déjà épuisé leur liste d'attente (sans faire le plein, mais il reste encore la phase complémentaire et, pour MIN International, les 12 arrivées potentielles via Campus France...).

5. Option santé et concours MMOPK

En session 1, 183 candidats – 128 L1 et 55 L2/L3 – ont validé l'option santé, sur un total de 579 participants – 450 L1 et 129 L2/L3. En ce qui concerne le DLST, on compte 25 admis (sur 86) pour les L1 et 24 sur 48 pour les L2, soit respectivement 29 et 50 % des candidats (pour le total des formations concernés, ces pourcentages sont de 28 et 43 %). Les résultats de session 2 ne sont pas encore connus, sachant que les admis.es à la session 2 ne pourront candidater pour une formation MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie) que l'année prochaine.

Les admis à l'option santé du DLST se répartissent entre les parcours SV (18 admis), CeB (6) et PCMM (1) pour les L1, et BIO (11), BCH (10) CHI (2), SVT (1) et PM (1) pour les L2. L'an passé, le DLST comptait 25 admis en L1 (26 % des candidats) et 7 en L2 (32 %).

Parmi les 25 étudiants de L1 concernés, 3 n'ont pas candidaté pour les concours MMOPK (dont 2 ajournées au S1). A l'issue du 1er groupe (50 % des places proposées pour les 5 concours), 6 étudiants – 3 CeB et 3 SV – sont admis dans une filière médicale à la rentrée 2023, 4 en médecine, 1 en odontologie et 1 en pharmacie.

En L2, outre les 24 admis à l'option santé, pouvaient concourir 10 admis de l'année précédente et 94 réorientés de PASS, soit un total de 129 candidats potentiels, parmi lesquels 45 n'ont pas concouru (9 étudiants « de l'année », 1 admis à l'option santé l'an passé et 35 ex-PASS, dont 2 étaient défaillants su S3). A l'issue du 1er groupe (50 % des places proposées pour les 5 concours), 18 étudiants – 8 BIO, BCH, 3 CHI et 2 SVT – sont admis dans une filière médicale à la rentrée 2023, 17 en médecine et 1 en pharmacie, dont seulement 3 ne sont pas des ex-PASS.

En plus des concours MMOPK, le concours spécifique pour les L1 ST qui permet l'accès à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie a rendu son verdict (en attente de vérification avant affichage des résultats) : 4 admis viennent de L1 SV, 1 de L1 IMA et de la L1 CHB Valence ; la moyenne à l'année du dernier classé est supérieure à 14,5 !

6. Questions diverses

○ Questions liées à la pédagogie

Des enseignants souhaitent que les téléphones portables soient interdits en TD et TP, sauf autorisation expresse des enseignants. En amphi, la règle sera la même, et il faudra rappeler en début de cours que : les téléphones doivent être rangés éteints ou silencieux dans les sacs ; si l'étudiant attend un appel important, il devra en informer au préalable l'enseignant ; en cas d'appel reçu ou à passer, l'étudiant devra sortir au préalable ; en cas d'infraction à la règle, l'étudiant pourra être exclu de l'amphi. Ces décisions vont faire l'objet d'un ajout au Règlement intérieur du DLST lors d'un prochain conseil.

Est également posée la question de la gestion des retards exceptionnels aux examens (en cas de mouvement social ou de catastrophe naturelle, par exemple). Les propositions faites par le directeur du DLST – retard supérieur à 30 minutes autorisées, ajout de temps dans la limite du tiers temps si cela s'avère possible – sont mises au vote et rejetées par 8 voix contre, 2 pour et 3 abstentions.

Est posée la question de la participation financière aux stages de terrain (frais de repas) actuellement 3 repas journaliers pour les non-boursiers et 1 seul pour les boursiers. Suite à la mise en place du repas à 1 € pour les boursiers, cela revient à demander aux non-boursiers de régler 99 € pour 10 jours de stage, contre seulement 10 € pour les boursiers. Le conseil du DLST valide unanimement la proposition de passer à 2 repas journaliers pour tous, soit, pour 10 jours de stage, 66 € pour les non- boursiers et 20 € pour les boursiers. Ces sommes seront à régler par virement bancaire (le coût du paiement par carte bancaire – 500 € – s'avérant prohibitif, surtout au vu des recettes).

Enfin, le conseil est informé d'une demande de mise en place de sanctions envers les étudiants qui ne rendent pas les ouvrages qui leur sont prêtés par l'R. Ce point fera l'objet d'un ajout au Règlement intérieur à l'automne prochain.

- *Rentrée 2023*

Des informations sont données (rappelées) quand au fonctionnement de la chaîne d'inscription et à la rentrée 2023 (voir le précédent conseil).

- *Bilan des formations proposées par la BUJF*

Faute de temps, le diaporama n'est pas diffusé. Les membres du conseil sont invités à en prendre connaissance ultérieurement : <https://view.genial.ly/641034b719bd5000119cc270>.

- *Prochains conseils :*

3 ou 10 juillet (à confirmer) ; 11 septembre (à confirmer) ; 9 octobre (budget) ; 13 novembre ; 11 décembre.

La séance est levée à 19h10